



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – quatre, le 17 janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 12 janvier 2024, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Michel PLEUCHOT, Marijane GEISSLER.

Excusés : Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Michel JANIN, Lucie BALMET pouvoir donné à Valérie CHALLON, Frédéric MAUGIRON, Patrick GUIGNIER, Sandrine BOSCARO, Valérie ESCOFFIER,

Nombre de suffrages exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_06_17012024

Objet : Budget communal 2023 : Décision modificative n°3 section fonctionnement

Monsieur le Maire indique que les prévisions budgétaires au chapitre 012 (charges de personnel) et chapitre 011 (charge à caractères général) et chapitre 66 (charges financières) sont insuffisantes pour terminer l'année 2023.

Les articles dont il est nécessaire d'augmenter les crédits sont principalement ceux qui correspondent aux salaires et charges relatifs aux personnels extérieur (6218) et aux transports de biens et transports collectifs (624) et intérêts des autres dettes (6618). Ces écarts possèdent de multiples causes qui ne pouvait être prévues au moment de l'élaboration du budget.

Il s'agit de réaliser un virement de crédits existants entre différents articles pour maintenir un budget 2023 constant.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Vu le budget communal prévisionnel 2023,

Décide d'adopter la décision modificative n°3 au budget communal 2023 telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 624 : Transports de biens et transports collectifs		1 031,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		1 031,00 €		
D 6218 : Autre personnel extérieur		1 219,00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés		1 219,00 €		
D 6618 : Intérêts des autres dettes		235,00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		235,00 €		
D 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 485,00 €			
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	2 485,00 €			
Total	2 485,00 €	2 485,00 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

Charge le Maire de la bonne exécution de la décision modificative n°3.

Le Maire,
Emile BUCH

*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 18 janvier 2024.
Le Maire, Emile BUCH.*